

CERCLES RÉINTÉGRÉS

CERCLES		No.	DATE
NOMS			
St-Frédéric		75	25 septembre 1903.

AVIS DIVERS

Aux Membres

VERSEMENTS PÉRIODIQUES.

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180), et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées :

1o Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2o A l'assemblée du cercle.

3o Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

DÉLAI DE GRACE.

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant 2 mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

INDEMNITÉ DES RETARDATAIRES.

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par

\$1000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A).

SUSPENSION.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

RÉINTÉGRATION.

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 4 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

1o Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2o Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant.

3o Que le cercle approuve la requête.

4o Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si la demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous 60 jours de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb.P.G., C. U. Ouellette 194 Queneau, Ste Cunégonde; Prés., Édouard Leduc Jr, 265 St-Antoine; S.A., O. Bourdon, 301 Versailles; S.F., Alex Moquin, 1 Trudel; Md.E., G. E. Larin, 2323 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb.P.G., Ludger Hamelin, 28 Souvenir; Prés., Jos. Marcotte, 241 Atwater; S.A., E.A. Grisé, 198 Richelieu; S.F., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, hrs p.m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb.P.G., J. Bte Primeau; Prés., Oscar Leduc; S.A., J. Ananatois Leduc; S.F., André Leduc, Md.E., A. T. Côté. Réunions 4e lundis, Salles Vachon, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb.P.G., David Rousse; Prés., Georrr. Tardif; S.A., R. Lefebvre; S.F., Chs Décairy; Md.E., F. A. Valois (Lachin). Réunions, 1er et 3e mardis, ancienne chapelle Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

Sb.P.G., Raoul Tourangeau, 626 St-Antoine, St-Henri; Prés., Arthur Giroux, 76 Laurier, St-Henri; S.A., E. Z. Massicotte, 161 Coursol, Ste-Cunégonde; S.F., Ed. Sawyer, 127 Queneau, Ste-Cunégonde; Md.E., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Baby, 96 rue Fulford.

No 6—CERCLE SACRÉ-CŒUR, Montréal

Sb.P.G., T. Latourelle, 19 Ave Laval; Prés. et Md.E., J. A. Lapiere, 410 Plessis; S.A., J. R. Beaudoin, 707 St Denis; S.F., A. L. Dupont, 356 Amherst. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

Sb.P.G., Chs Laurendeau; Prés., Dr H. Valois; S.A., M. C. Bezner; S.F., A. Lamarche; Md.E., H. Valois. Réunions, 3e mercredi, 71 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

Sb.P.G., J. O. Motard, 217 St-André; Prés., Louis J. Loranger 109 Ste-Famille; S.A., W. Lalonde, 660 Delorimpr; S.E., J. A. Migneault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Gareau, 119 Maisonneuve.

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier

Sb.P.G., Zot St-Pierre; Prés. Tel. St-Pierre; S.A., Aldéric Boileau; S.F., Arz. Libersan; Md.E., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.